

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2024

NATIONALISATION DU GROUPE EDF - (N° 2115)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CF40

présenté par

M. Amiel

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« , l'État ou d'autres entreprises ou organismes appartenant au secteur public. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à permettre à l'État, à d'autres entreprises publiques ou à d'autres organismes publics de détenir, aux côtés d'EDF, une part du capital d'Enedis, à l'instar des dispositions en vigueur aujourd'hui pour le gestionnaire du transport RTE.